



en vigueur dès qu'auront été accomplies les formalités lui conférant le caractère exécutoire.



Fait à Clermont l'Hérault, le 3 février 2025.

Le Maire,



Gérard BESSIERE

*Faire précéder la signature de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »*

Le régisseur,  	Le mandataire suppléant,  
Le mandataire,  